

**RAPPORT MUNICIPAL**  
**N° 89/2018**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Yvan Rytz « Durabilité  
et finances publiques : un devoir d'exemplarité »**

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## I. Introduction

---

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport au postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité » déposé le 4 septembre 2017.

Le postulant demande à la Municipalité d'analyser ses pratiques financières sous l'angle de la durabilité pour que la Ville ne participe pas directement ou indirectement au maintien d'activités fortement polluantes, éthiquement douteuses ou socialement préjudiciables.

L'économie carbonée désigne les activités économiques consommatrices d'énergies fossiles et donc productrices d'émissions de gaz à effet de serre, en opposition à l'économie verte ou bas carbone basée sur des activités alliant à la fois développement socio-économique et protection environnementale.

## 2. Description du projet

---

Le postulant propose quatre pistes, dont la Municipalité reprend la formulation ci-dessous :

### **1. Placer sa trésorerie en priorité dans des institutions financières ne contribuant pas à l'économie carbonée.**

Selon son usage courant, la trésorerie est constituée par les sommes d'argent disponibles en caisse ou en banque.

Les alternatives aux acteurs financiers traditionnels ne sont pas légion. Suite aux recherches menées, le Service des finances en a identifié trois : la Banque alternative suisse (BAS) à laquelle le postulant fait référence, la banque WIR et la Freie Gemeinschaftsbank à Bâle. Toutes ont en commun des valeurs éthiques guidant leurs actions en faveur d'une économie plus résiliente, respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Ces trois établissements prélèvent des taux négatifs, ou neutre pour la Freie Gemeinschaftsbank dont la portée très locale ne lui permet pas d'être un partenaire privilégié pour la Ville.

Pour effectuer ses paiements, le Service des finances utilise principalement un compte bancaire auprès de la Banque cantonale vaudoise (BCV) et un compte postal. Les taux d'intérêt sont respectivement de 0.00% et 0.01%. Il s'agit de deux comptes courants dont la seule fonction est de gérer le trafic des paiements de la Ville, sans aucune volonté de placement. Par ailleurs, la BCV, un institut propriété du Canton, a pour fonction de participer au financement de l'économie locale.

Au vu des conditions contractuelles liées à l'établissement d'un compte auprès de la BAS et de la banque WIR, il apparaît inopportun, aux yeux de la Municipalité, de déplacer sa trésorerie auprès de ces institutions. En effet, compte tenu des montants sous gestion, celle-ci se verrait grever d'un taux négatif, alors que cela n'est pas le cas avec ses partenaires actuelles.

Transférer la trésorerie de la Ville auprès d'institutions financières alternatives aboutirait également à un alourdissement des procédures, alors que les instituts financiers actuels lui donnent entière satisfaction.

## **2. Contracter des emprunts en priorité (à des conditions financières similaires) auprès d'institutions écologiquement et socialement responsables.**

Lorsque les liquidités atteignent un seuil, le Service des finances soumet sa demande de crédit auprès de quelques établissements financiers spécifiques, à savoir UBS, Credit Suisse, BCV, PostFinance, ainsi qu'à deux courtiers spécialisés dans le financement des communes vaudoises. Le choix se fait selon le taux d'intérêt et la possibilité de lisser les emprunts, afin d'éviter une trop forte variabilité des montants à rembourser d'une année à l'autre.

Récemment, le Service des finances a intégré la plateforme Loanbox dans son processus d'emprunt. Cette plateforme met en relation des collectivités publiques avec des bailleurs de fonds. Cela permet à chaque prêteur abonné de se manifester s'il souhaite proposer un emprunt. Par ailleurs, la plateforme offre la possibilité d'inviter de nouveaux participants. Le Service des finances sélectionne ensuite l'offre la plus adéquate en fonction des deux critères précités.

La BAS indique qu'il n'y a pas d'empêchement formel à ce qu'une Commune contracte un emprunt. Bien que le volume de crédit soit suffisant pour des prêts accordés à une Commune de taille moyenne, l'entreprise indique ne pas avoir d'expérience en matière d'emprunt public et privilégie le financement de projets concrets plutôt que le budget global d'une Commune, tout comme les deux autres établissements cités auparavant.

Au vu de cela, la Municipalité craint que le recours à l'emprunt auprès d'institutions dites responsables ne soit pas conciliable avec la nécessité de flexibilité et de célérité, ainsi qu'avec les montants demandés. Néanmoins, elle reste ouverte à l'opportunité de solliciter l'une ou l'autre de ces institutions, afin d'évaluer les propositions de prêts qui lui seront soumises lors d'une prochaine souscription.

## **3. Renoncer à toutes actions ou participations financières dans des institutions ou multinationales non responsables (actions Novartis ou Syngenta).**

Dans la brochure des comptes 2016, la Ville de Nyon disposait de titres auprès d'entreprises publiques et privées, en particulier Romande Energie Holding, la BCV ou TRN SA, mais également auprès des deux entreprises multinationales auxquelles le postulant fait référence, soit Syngenta SA et Novartis SA.

Alors que la Ville renonce à l'usage de pesticides et réitère ses engagements en faveur du développement durable, le message politique aurait pu pâtir de sa participation dans une entreprise dont une part des activités est liée au développement et à la vente de pesticides. C'est la raison pour laquelle le Service des finances a saisi l'opportunité lors de la vente de Syngenta à ChemChina de vendre les parts sociales de la société. L'opération a été réalisée dans le courant 2017.

La Municipalité partage les préoccupations du postulant quant à la participation financière de la Ville dans des entreprises internationales dont une part des activités pourrait faire débat. Dans la mesure où elle ne mène pas de politique de placements boursiers, la Municipalité est également disposée à mettre en vente le solde des actions de l'entreprise Novartis durant l'année 2018.

#### **4. Utiliser les leviers à disposition pour demander à la Caisse intercommunale de pension de ne plus du tout investir dans l'économie carbonée.**

La Caisse intercommunale de pension (CIP) dispose de deux organes : l'Assemblée des délégués et le Conseil d'administration. La Ville de Nyon ayant plus de 200 affiliés, elle est représentée par 10 délégués (5 représentants de l'employeur et 5 représentants des employés) au sein de l'Assemblée.

La CIP a adopté une charte d'investissement responsable qui définit ses lignes directrices en matière d'investissements. Cette charte a pour objectif de favoriser la stabilité, la prise de risque équilibrée et la performance durable. Sa politique de placement est fondée sur la diversification et la vision à long terme. C'est ainsi que la Caisse investit prioritairement dans les entreprises qui respectent les critères « ESG » fondés sur des indicateurs de performance Environnementale (gestion de déchets, réduction des émissions de gaz), Sociale (dialogue social, respect des droits des employés, prévention des accidents) et de Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, existence d'un comité de vérification des comptes).

La CIP opte pour des investissements responsables dont les exigences de rendement restent équivalentes à ceux du marché, afin de ne pas préjudicier les cotisants et, à défaut de solutions durables, elle s'autorise une marge de manœuvre en investissant dans des entreprises qui ne respectent pas formellement les enjeux ESG. Elle adapte continuellement sa politique d'investissement au fur et à mesure de l'évolution des perspectives d'investissement et des enjeux liés au développement durable.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité est satisfaite de la politique d'investissement de la CIP qui accorde une part importante au développement durable, à rendement équivalent, tout en s'accordant une marge de manœuvre si nécessaire. De plus, le pouvoir d'influence de la Municipalité demeure faible, eut égard à l'ensemble des organismes affiliés et du nombre de délégués. Le Conseil reste dans tous les cas le seul habilité à pourvoir au placement des capitaux.

Récemment, la Confédération a proposé à toutes les caisses de pension et assurances suisses de faire analyser gratuitement, anonymement et sur une base volontaire la comptabilité climatique de leurs portefeuilles d'actions et d'obligations avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique à 2°C selon les scénarios étudiés par l'Agence internationale de l'environnement. Les tests ont été réalisés par le think tank indépendant « 2° Investing Initiative ». Septante-neuf caisses de pension et assurances ont participé, dont la CIP. Ce test permet de disposer d'une évaluation gratuite et confidentielle, ainsi que d'une meilleure compréhension du non alignement de l'allocation d'actifs avec une transition à 2°C. Par ailleurs, le rapport fournit également des recommandations pour rendre le portefeuille d'investissements plus durable.

Cette évaluation n'étant pas publique, la Municipalité va écrire au Conseil d'administration de la CIP afin de l'obtenir. Cela permettra d'avoir une vue d'ensemble du positionnement de leur politique d'investissement.

### **3. Incidences financières**

---

La mise en vente des actions de l'entreprise Novartis conduira à une diminution des titres du patrimoine financier et à une augmentation équivalente des liquidités. Les autres mesures envisagées n'ont pas d'impact financier.

### **4. Conclusion**

---

La Municipalité est consciente des problèmes soulevés par le postulant et essaie dans la limite de ses moyens de ne pas encourager les activités d'une économie carbonée. Elle estime que ses pratiques ne portent pas atteinte de façon prépondérante aux aspects du développement durable et que ses partenaires financiers répondent de façon efficace aux besoins de gestion des paiements et d'emprunt de la Ville. Elle est disposée à améliorer la gestion de ses finances en se débarrassant d'actions dans les multinationales sujettes à débat, et en invitant les acteurs alternatifs de la finance à lui soumettre des offres de prestations, lorsque des conditions égales peuvent être obtenues.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 89/2018 valant réponse au postulat du 4 septembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du rapport municipal N° 89/2018 valant réponse au postulat du 4 septembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 février 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

- Postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité ».

### **Durabilité et finances publiques : un devoir d'exemplarité**

Il est parfois dit que nous votons avec notre portemonnaie, à entendre que nous sommes consomm'acteurs et que nos choix et décisions individuels peuvent peser dans la grande économie de ce monde. Si cela peut être vrai à l'échelle d'une personne, cela l'est d'autant plus à l'échelle collective.

En effet, et pour exemple, au niveau national, d'après les Artisans de la transition qui ont publié un rapport l'été passé, les quelque 61,5 milliards de francs que la Banque nationale suisse (BNS) a placés aux Etats-Unis contribuent à produire autant de CO<sub>2</sub> que la Suisse toute entière. Cela alors que ces mêmes placements ne sont pas forcément rentables puisqu'ils auraient fait perdre près de 4 milliards de francs en 3 ans à la BNS.

Au niveau international, une large campagne pour le désinvestissement fossile et de réinvestissement durable aurait déjà permis de sortir entre 3 et 5 billions (milles milliards) de dollars de l'économie carbonée vers l'économie verte. Ce sont des milliers d'institutions, des entreprises, de fondations, de villes, de caisses de pensions et fonds souverains, d'individus, qui ensemble participent à la transition écologique. La ville de Nyon, gérant de l'argent public, se doit de rejoindre ces efforts visant à protéger la planète, les biens communs et la population.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de rendre les finances nyonnaises exemplaires en matière de durabilité, notamment en envisageant les pistes suivantes :

1. De placer sa trésorerie en priorité dans des institutions financières ne contribuant pas à l'économie carbonée (p.ex. la Banque Alternative Suisse).
2. De contracter des emprunts en priorité (à des conditions financières similaires) auprès d'institutions écologiquement et socialement responsables.
3. De renoncer à toutes actions ou participations financières dans des institutions ou multinationales non responsables (actions Novartis ou Syngenta...).
4. D'utiliser les leviers à disposition pour demander à la Caisse Intercommunale de Pension de ne plus du tout investir dans l'économie carbonée.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 20 août 2017

Yvan Rytz